



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2017  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019\*\*

#### Titre III Justice internationale et droit international

#### Chapitre 7 Cour internationale de Justice

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Orientation générale . . . . .	2
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	3
Autres éléments d'information. . . . .	5
A. Membres de la Cour . . . . .	6
B. Greffe. . . . .	8
C. Appui au programme . . . . .	12
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 . . . . .	13
II. Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2018-2019. . . . .	14

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mars 2018).

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/72/6/Add.1.

\*\*\* L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.



## Vue d'ensemble

Tableau 7.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	45 814 700
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(1 629 700)
Autres variations	2 778 700
Variation totale	1 149 000
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 <sup>a</sup>	46 963 700

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 7.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	116	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C), 50 G(AC)
Reclassements		2 P-3 relevant du Greffe reclassés à P-4
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	116	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C), 50 G(AC)

*Abréviations* : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G (1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et SSG = Sous-Secrétaire général.

## Orientation générale

- 7.1 Aux termes de l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice établit ses propositions pour le budget-programme en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l'Assemblée générale en les accompagnant de telles observations qu'il juge utiles. Par conséquent, le projet de budget de la Cour ne tient pas compte des changements introduits par la résolution 71/274 de l'Assemblée générale et dépasse de 1 149 000 dollars le montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017.
- 7.2 Composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice est l'un des six principaux organes des Nations Unies et le principal organe judiciaire de l'Organisation. Elle exerce ses activités conformément à son statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Elle se prononce, conformément au droit international, sur les différends dont elle est saisie par les États et donne des avis consultatifs sur des questions juridiques à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte ou conformément à ses dispositions. Les États parties au Statut de la Cour sont au nombre de 193 et 72 d'entre eux ont reconnu sa juridiction comme obligatoire en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut. En outre, plus de 300 traités bilatéraux et multilatéraux donnent juridiction obligatoire à la Cour pour régler toutes sortes de différends. La Cour présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale, dont le plus récent a été publié sous la cote A/71/4.
- 7.3 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne sont prises en considération dans le cadre stratégique pour la période 2018-2019. Les termes et l'objet de la Charte n'en exigent pas moins

que la Cour soit toujours en mesure d'exercer ses attributions. La Cour note qu'il lui est impossible de définir par avance les principaux indicateurs de sa charge de travail (par exemple, le nombre d'affaires qui seront pendantes en 2018-2019 et le nombre de nouvelles instances introduites, y compris les procédures incidentes) et que les ressources nécessaires pour l'exercice 2018-2019 ont été estimées en fonction de la charge de travail de l'exercice en cours et des exercices précédents.

- 7.4 En application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/7 et Corr.1), des éléments de budgétisation axée sur les résultats pour les fonctions non judiciaires du Greffe figurent dans le présent projet de budget.
- 7.5 L'estimation des dépenses de la Cour pour l'exercice biennal 2018-2019 doit être fonction de la nature et de la complexité des tâches de cette dernière. Durant les exercices 2012-2013 et 2014-2015, la Cour a jugé 13 affaires, en a classé 2 autres sans suite et a rendu 1 avis consultatif. Pendant la même période, elle a été saisie de neuf affaires contentieuses ainsi que de huit requêtes au titre du paragraphe 5 de l'article 38 de son règlement, conformément aux dispositions duquel aucun acte de procédure n'est effectué tant que l'État contre lequel la requête est formée n'a pas accepté la compétence de la Cour aux fins de l'affaire. Dès qu'il l'accepte, l'affaire est inscrite au rôle général et donne lieu au même volume de travail que toute autre affaire contentieuse. En outre, la Cour a reçu sept demandes en indication de mesures conservatoires et demandes de modification d'une décision concernant des mesures conservatoires, une requête à fin d'intervention et une demande de se joindre à la procédure. Des exceptions préliminaires et des exceptions à la compétence ou à la recevabilité ont été soulevées dans six affaires. Des demandes reconventionnelles ont été présentées dans une affaire. Ces procédures incidentes, souvent qualifiées « d'affaires dans les affaires », génèrent autant de travail pour la Cour que l'examen d'une affaire sur le fond. Cette charge de travail supplémentaire n'est pas prise en compte dans le nombre d'affaires en instance devant la Cour.
- 7.6 Pendant la première année de l'exercice biennal 2016-2017, la Cour a été saisie de trois nouvelles requêtes et a jugé trois affaires. Elle tient actuellement des délibérations dans deux autres affaires contentieuses. Pour 2017, la Cour a fixé les dates d'audience provisoires dans deux affaires. Au 5 avril 2017, il y avait 14 affaires en instance devant la Cour. Durant le prochain exercice biennal, il est probable que des audiences soient tenues dans sept affaires.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 7.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 46 963 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 149 000 dollars (2,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) d'autres variations.
- 7.8 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 7.3 à 7.5 ci-après.

Tableau 7.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

	Variation										
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
A. Membres de la Cour	13 652,7	14 166,9		-	-	133,9	133,9	0,9	14 300,8	107,7	14 408,5
B. Greffe	28 755,8	24 401,7	(341,7)	-	-	1 300,6	958,9	3,9	25 360,6	631,3	25 991,9
C. Appui au programme	6 931,4	7 246,1	(1 288,0)	-	-	1 344,2	56,2	0,8	7 302,3	218,7	7 521,0
<b>Total</b>	<b>49 339,9</b>	<b>45 814,7</b>	<b>(1 629,7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 778,7</b>	<b>1 149,0</b>	<b>2,5</b>	<b>46 963,7</b>	<b>957,7</b>	<b>47 921,4</b>

Tableau 7.4 Postes

Catégorie	Postes temporaires										
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total		
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>											
SSG	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
P-5	4	4	-	-	-	-	-	-	-	4	4
P-4/3	33	33	-	-	-	-	-	-	-	33	33
P-2/1	20	20	-	-	-	-	-	-	-	20	20
<b>Total partiel</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>Agents des services généraux</b>											
1 <sup>re</sup> classe	6	6	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Autres classes	50	50	-	-	-	-	-	-	-	50	50
<b>Total partiel</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116</b>	<b>116</b>

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général.

Tableau 7.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>
A. Membres de la Cour	30,5
B. Greffe	54,0
C. Appui au programme	15,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

### Ajustements techniques

- 7.9 La variation des ressources demandées correspond à la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 1 629 700 dollars relatif à des services de consultants et de prestataires.

### Autres variations

- 7.10 L'augmentation des crédits d'un montant de 2 778 700 dollars par rapport à l'exercice biennal 2016-2017 servirait à financer le reclassement de deux postes au Greffe, ainsi que d'autres objets de dépense qui permettraient d'aider la Cour à faire le point sur les affaires dont elle est saisie, à former le personnel du Greffe et à donner suite aux recommandations relatives aux services informatiques de la Cour, notamment à mettre en place un progiciel de gestion intégré à la Cour (Umoja ou autre) et à mettre en œuvre des solutions rendant possible la continuité des opérations en cas de catastrophe.

### Autres éléments d'information

- 7.11 La Cour sait qu'il lui appartient de répondre des décisions et des mesures qu'elle prend, y compris la gestion des fonds publics qui lui sont confiés, de se montrer impartiale dans tous les aspects de ses travaux, conformément aux normes et règles en vigueur, et de rendre compte de manière fidèle et exacte des résultats qu'elle obtient dans l'application de son mandat. Elle revoit en continu ses procédures internes, adaptant ses priorités et améliorant ses méthodes de travail en fonction de l'évolution de ses priorités et de sa charge de travail, tout en veillant à utiliser judicieusement les crédits. Elle se conforme aussi strictement aux règles et procédures régissant les délégations de pouvoir.
- 7.12 En ce qui concerne la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources soient nettement désignées comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation, la Cour n'a pas alloué de crédits à ces activités. Toutefois, les activités et les travaux des départements et services du Greffe sont régulièrement passés en revue et évalués en interne, parfois avec l'aide de spécialistes d'autres entités des Nations Unies ou de consultants lorsque leurs services peuvent être acquis à un prix symbolique ou gratuitement.
- 7.13 S'agissant de la coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies, la Cour collabore étroitement avec, entre autres, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. En 2015-2016, moyennant remboursement des coûts, le Tribunal et le Mécanisme résiduel ont fourni des services de sécurité supplémentaires à la Cour durant les audiences publiques, selon que de besoin, ainsi que les services d'un graphiste. En outre, les formations, comme celles sur les passations de marchés, les réunions des comités locaux des marchés et des prestations de retraite et les examens d'aptitudes linguistiques organisés dans les locaux de la Cour étaient également ouverts aux autres

entités des Nations Unies et organisations internationales (le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Mécanisme résiduel, la Cour pénale internationale, le Tribunal spécial pour le Liban et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques), moyennant participation aux coûts. Par ailleurs, la Cour a fourni une assistance administrative au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat à l'occasion du programme annuel de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, tenu au Palais de la Paix à La Haye pendant six semaines.

Tableau 7.6 Répartition des publications

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série <sup>a</sup>	–	1	4	–	1	4	–	1	4
Publications isolées <sup>b</sup>	–	–	3	–	–	4	–	–	4
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

<sup>a</sup> Les publications de la Cour internationale de Justice comprennent actuellement cinq séries : Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances; *Annuaire*; Mémoires, plaidoiries et documents; Actes et documents relatifs à l'organisation de la Cour; Bibliographie de la Cour internationale de Justice.

<sup>b</sup> Les publications isolées comprennent le Manuel et les publications parues à l'occasion de manifestations spéciales.

## A. Membres de la Cour

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 14 300 800 dollars*

- 7.14 Les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour sont révisées tous les trois ans par l'Assemblée générale. Dans sa décision 62/547, l'Assemblée générale a décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008, de fixer à 158 000 dollars le montant annuel du traitement de base net des membres de la Cour et de l'assortir d'une indemnité de poste fondée sur l'indice d'ajustement applicable aux Pays-Bas, en tenant compte du mécanisme d'ajustement proposé par le Secrétaire général au paragraphe 77 de son rapport sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat (A/62/538). Dans le rapport en question, le Secrétaire général a proposé qu'à l'occasion des futures révisions du barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le traitement de base annuel des membres de la Cour soit également ajusté d'un même pourcentage et au même moment. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant annuel du traitement de base net des membres de la Cour était fixé à 172 978 dollars.
- 7.15 Dans sa résolution 65/258, l'Assemblée générale a décidé qu'elle réexaminerait à sa soixante-sixième session le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice et des juges des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et a prié le Secrétaire général de proposer dans son rapport un mécanisme qui permettrait de calculer les prestations de retraite en tenant compte des droits à pension que les intéressés auraient acquis avant de se mettre au service de la Cour ou des Tribunaux. Le Secrétaire général a présenté sa proposition dans son rapport sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour et des juges des Tribunaux (A/66/617). Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour (A/66/726), cette dernière s'est dite vivement préoccupée quant à la compatibilité de certains aspects de cette proposition avec son statut. Par sa décision 66/556 B, l'Assemblée a décidé de reporter à sa soixante-huitième session l'examen des régimes des pensions des membres de la Cour et des juges des Tribunaux. À sa

soixante-huitième session, par sa décision 68/549 B, elle a de nouveau décidé de reporter à sa soixante-neuvième session l'examen de la question. À sa soixante-neuvième session, par sa décision 69/553 D, elle a encore une fois décidé de reporter à sa soixante et onzième session l'examen de cette question. À sa soixante et onzième session, dans sa résolution 71/272, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen une proposition détaillée sur les formules concernant la mise en place d'un régime de pension en tenant compte des éléments suivants : de nouvelles formules applicables à la conception du régime des pensions et celles qui ont déjà été présentées; une estimation des coûts; les avantages et inconvénients associés à chaque formule et les vues et observations des parties prenantes; le maintien de l'intégrité du Statut de la Cour et d'autres dispositions législatives pertinentes, le caractère universel de la Cour, les principes d'indépendance et d'égalité, et les particularités de la composition de la Cour. Le prochain examen d'ensemble des conditions d'emploi des membres de la Cour, y compris leurs pensions, aura lieu pendant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée.

- 7.16 En application des dispositions de la section IV de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un montant est conservé au budget ordinaire en vue de financer les dépenses récurrentes engagées pour les juges ad hoc. Viendra s'y ajouter, le cas échéant, le montant des dépenses qui auront été engagées en application des dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires que l'Assemblée doit adopter à sa soixante-douzième session.
- 7.17 Dans l'exercice de ses fonctions judiciaires et conformément à l'article 50 de son Statut et à l'article 67 de son Règlement, la Cour peut à tout moment confier une enquête ou une expertise à toute personne, corps, bureau, commission ou organe de son choix. Comme indiqué au paragraphe 7.6 ci-dessus, il est probable que la Cour tiendra des audiences dans sept affaires en 2018-2019, dont au moins une, voire deux, susceptibles d'exiger la participation d'experts. Pour la première fois de son histoire, la Cour devra traiter de questions techniques très complexes (par exemple, la délimitation du plateau continental des États au-delà de 200 milles marins) dans une ou deux affaires et aura donc besoin de l'assistance diligente d'experts de haut niveau. Il est déjà clair que le montant habituellement inclus dans la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires pour ces services d'experts ne sera pas suffisant pour couvrir les dépenses correspondantes.
- 7.18 La répartition des ressources prévues pour les membres de la Cour est indiquée dans le tableau 7.7.

Tableau 7.7 **Ressources nécessaires : membres de la Cour**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	14 166,9	14 300,8	–	–
<b>Total</b>	<b>14 166,9</b>	<b>14 300,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

- 7.19 Les ressources afférentes aux membres de la Cour, qui s'élèvent à 14 300 800 dollars, ce qui correspond à une hausse de 133 900 dollars, couvriront les émoluments et autres prestations versées aux juges, ainsi que les pensions des anciens juges et des conjoints survivants. L'augmentation est principalement due à la participation d'experts attendue dans des affaires concernant des questions techniques complexes qui devraient être entendues et examinées par la Cour lors du prochain exercice biennal, et à l'augmentation prévue des émoluments des 15 membres de la Cour, en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des émoluments des non-fonctionnaires.

## B. Greffe

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 25 360 600 dollars**

- 7.20 Étant donné que la Cour est à la fois un organe judiciaire et une institution internationale qui reçoit une assistance minimale du Secrétariat, son greffe doit jouer le double rôle d'auxiliaire de la justice et de secrétariat international. Il fournit à la Cour des services d'appui judiciaire, diplomatique, linguistique et technique. Il est responsable des services d'administration, de conférence, d'informatisation, d'archivage, de distribution, de documentation et de bibliothèque, et sert d'intermédiaire pour les communications émanant de la Cour ou adressées à celle-ci. Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Statut et à l'article 22 du Règlement de la Cour, le Greffier est élu par la Cour pour une période de sept ans et il est rééligible. Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Statut, le personnel du Greffe est nommé par la Cour. L'article 23 du Règlement de la Cour prévoit l'élection d'un Greffier adjoint selon les mêmes modalités que pour le Greffier. La Cour adopte son propre statut du personnel.

Tableau 7.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Répondre aux besoins de la Cour de façon rationnelle et efficace

Réalizations escomptées du Greffe	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Publication des rapports dans les délais	i) Pourcentage de rapports, de résumés des décisions et de communiqués de presse qui paraissent dans les délais prescrits	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	ii) Résorption des arriérés dans la publication de l'Annuaire de la Cour internationale de Justice	Objectif	Aucun retard	Aucun retard	Aucun retard	Aucun retard
		Estimation		Aucun retard	Aucun retard	Aucun retard
		Résultats effectifs			6 mois de retard	6 mois de retard
b) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		Estimation				
		Résultats effectifs				
c) Amélioration de la connaissance et de la compréhension des activités de la Cour par le public	Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Cour [en millions de consultations]	Objectif	5,3	4,4	5,4	3,1
		Estimation		4,5	4,0	3,6
		Résultats effectifs			3,8	3,6
d) Mise à la disposition des visiteurs de services efficaces	Augmentation du nombre de visiteurs à la Cour (étudiants et enseignants des universités, membres des barreaux et du corps diplomatique, etc.)	Objectif	6 000	5 950	5 900	5 800
		Estimation		5 950	5 900	5 800
		Résultats effectifs			5 900	5 800
e) Amélioration de l'accès aux ressources documentaires de la bibliothèque	i) Maintien du nombre de notices bibliographiques créées sur les documents de la bibliothèque (ouvrages, journaux, etc.) <sup>a</sup>	Objectif	5 000	6 000		
		Estimation		5 000	6 000	
		Résultats effectifs			4 314	5 812
	ii) Augmentation du nombre d'ouvrages, de périodiques et autres documents de la Cour qui sont indexés	Objectif	6 500 <sup>b</sup>	3 500	3 500	6 232
		Estimation		8 000	3 000	3 500
		Résultats effectifs			3 893	3 343

Réalizations escomptées du Greffe	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
f) Résorption des arriérés dans la publication de la série des volumes Mémoires, plaidoiries et documents	Maintien du nombre de pages imprimées de la série	Objectif	27 000	27 000	27 000	6 000
		Estimation		27 000	27 000	13 700
		Résultats effectifs			27 000	14 000
g) Amélioration des relations entre le personnel et l'administration	Augmentation du pourcentage de fonctionnaires évalués dans le cadre du système d'évaluation et de notation	Objectif	100	100	100	95
		Estimation		95	95	95
		Résultats effectifs			83	78

<sup>a</sup> Cet indicateur a été introduit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. L'objectif pour 2018-2019 est fondé sur l'expérience acquise depuis l'introduction du nouvel indicateur.

<sup>b</sup> L'objectif pour 2018-2019 est inférieur à celui des résultats estimés pour 2016-2017 car il est prévu de donner la priorité à l'indexation des documents historiques, qui est plus complexe que pour les documents plus récents et disponibles sous forme électronique, qui sont privilégiés actuellement.

## Produits

7.21 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés au tableau 7.9.

Tableau 7.9 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Activités de fond (budget ordinaire)	
Publications en série :	
1. Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de fond de la Cour	14 <sup>a</sup>
2. Rapports annuels de la Cour à l'Assemblée générale (2017-2018 et 2018-2019)	2
3. <i>Annuaire</i> (n° 72 pour 2017-2018 et n°73 pour 2018-2019)	2
4. Chapitres pertinents de l'Annuaire des Nations Unies (2017 et 2018)	2
Communiqués de presse :	
5. Communiqués de presse	130
6. Résumé des décisions	20
Brochures, feuillets d'information, planches murales et pochettes d'information :	
7. Dépliants, feuillets d'information et prospectus sur la Cour	6
Audiovisuel :	
8. Nouvelle version du film intitulé « Le rôle et les activités de la CIJ » (2016) (actualisations régulières, y compris traduction dans de nouvelles langues)	6
Activités ou documentation techniques :	
9. Tenue à jour et maintenance du site Web de la Cour	1
<b>Services de conférence (budget ordinaire)</b>	
Services d'organisation des réunions, d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance :	
10. Jours d'interprétation (vers le français ou l'anglais) de la procédure orale	40 <sup>b</sup>
11. Jours d'interprétation (vers le français ou l'anglais) de séances à huis clos	93 <sup>c</sup>
Services de traduction et d'édition :	
12. Traduction (vers le français ou l'anglais) de requêtes, de compromis, de demandes d'avis consultatifs et de certaines procédures incidentes (demandes d'indication de mesures conservatoires, exceptions préliminaires, requêtes à fin d'intervention et déclarations d'intervention)	231 100 mots <sup>d</sup>

Produits	Quantité
13. Traduction (en français ou en anglais) de pièces de procédure écrite et de comptes rendus d'audience	4 640 400 mots <sup>b</sup>
14. Traduction (en français ou en anglais) de procès-verbaux des séances à huis clos de la Cour	94 100 mots <sup>c</sup>
<b>Services d'appui administratif (budget ordinaire)</b>	
15. Organisation d'expositions, de conférences et de visites guidées à l'intention de juristes, d'universitaires, de diplomates, d'étudiants et de journalistes	400

<sup>a</sup> Bien qu'il soit impossible à prévoir, le chiffre indiqué est basé sur les tendances passées et a été extrapolé à partir de l'exercice 2015-2016.

<sup>b</sup> Les chiffres indiqués sont des moyennes calculées sur la base des données recueillies pour 2012-2013 et 2014-2015 et des prévisions pour 2016-2017, sachant qu'il est impossible de prévoir les chiffres pour 2018-2019. Le nombre moyen de mots traduits par exercice biennal a ainsi été établi à 4 020 100 pour les pièces de procédure écrite et à 620 300 pour les comptes rendus d'audience. On a calculé qu'en moyenne, la Cour tenait 58 audiences publiques par exercice biennal, réparties sur une moyenne de 40 jours.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués sont des moyennes calculées sur la base des données recueillies pour 2012-2013 et 2014-2015 et des prévisions pour 2016-2017, sachant qu'il est impossible de prévoir les chiffres pour 2018-2019. Le nombre moyen de mots traduits par exercice biennal a été établi à 94 100 pour les procès-verbaux de séances à huis clos de la Cour. On a calculé qu'en moyenne, la Cour tenait 166 séances à huis clos par exercice biennal, réparties sur une moyenne de 93 jours.

<sup>d</sup> Les chiffres indiqués sont des moyennes calculées sur la base des données recueillies pour 2012-2013 et 2014-2015 et des prévisions pour 2016-2017, sachant qu'il est impossible de prévoir les chiffres pour 2018-2019. De même qu'il est impossible de prévoir le nombre ou le type d'affaires qui seront portées devant la Cour en 2018-2019, ou le nombre de procédures incidentes engagées, il est impossible de connaître à l'avance le nombre ou le volume des documents qui seront soumis pour traduction.

7.22 La répartition des ressources prévues pour le Greffe est indiquée dans le tableau 7.10.

Tableau 7.10 Ressources nécessaires : Greffe

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	21 802,1	21 926,3	116	116
Objets de dépense autres que les postes	2 599,6	3 434,3	–	–
<b>Total</b>	<b>24 401,7</b>	<b>25 360,6</b>	<b>116</b>	<b>116</b>

7.23 Les ressources demandées au tableau 7.10 permettraient de maintenir l'effectif de 116 postes (60 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 agents des services généraux) et de couvrir les autres objets de dépense [personnel temporaire (autre que pour les réunions), personnel temporaire pour les réunions, dépenses de représentation, consultants, dépenses médicales après la cessation de service et autres dépenses connexes, et voyages].

7.24 L'augmentation de 124 200 dollars au titre des postes tient au reclassement de deux postes de la classe P-3 à la classe P-4 au Département des affaires juridiques.

7.25 L'augmentation de 834 700 dollars au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par la hausse des crédits demandés pour les services consultatifs et le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui comprend les montants prévus pour le recours à des experts extérieurs et l'assistance à la mise en service d'Umoja ou d'un autre progiciel de gestion intégré. Cette augmentation est également attribuable à l'intégration, pour la première fois, d'un budget de

formation pour le personnel du Greffe. Lors des exercices précédents, le budget formation du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat finançait les dépenses de formation de la Cour internationale de Justice.

- 7.26 La Cour a entrepris un audit de ses opérations informatiques, qui a été mené par un groupe de consultants. Dans leur rapport du 7 avril 2015, les consultants ont formulé un certain nombre d'observations et de recommandations visant à rationaliser et à améliorer les services informatiques de la Cour. En conséquence, cette dernière a créé un Comité de l'informatisation, composé de juges et de membres du personnel qui sont chargés de la conseiller sur ces questions. Elle a également fait appel à un deuxième groupe de consultants pour établir, sous la supervision du Comité, une série de rapports détaillant les mesures à prendre pour mettre en œuvre chacune des recommandations formulées par le premier groupe. À la mi-septembre 2016, le deuxième groupe a achevé ses rapports sur les principes architecturaux, l'amélioration des systèmes, l'externalisation des services informatiques et l'amélioration du site Web. Il a également présenté des projets de rapports consacrés à l'analyse d'impact sur les opérations, un cadre de classification des informations et des données, ainsi qu'une synthèse des recommandations et un plan d'exécution. Le Comité a rendu compte à la Cour de ces propositions et de leur mise en œuvre par l'intermédiaire de sa Commission administrative et budgétaire. Une autre mission de conseil a été menée en 2015 et en 2016 afin d'étudier la possibilité pour la Cour de mettre en service Umoja ou un autre progiciel de gestion intégré. À l'issue du rapport présenté en août 2016, la Cour a engagé de nouvelles consultations avec les équipes Umoja à New York et à Genève afin de mener d'autres évaluations.

### C. Appui au programme

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 302 300 dollars*

- 7.27 Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services communs de la Cour et du Greffe, notamment la contribution que doit verser l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'usage du Palais de la Paix de La Haye.
- 7.28 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 7.11.

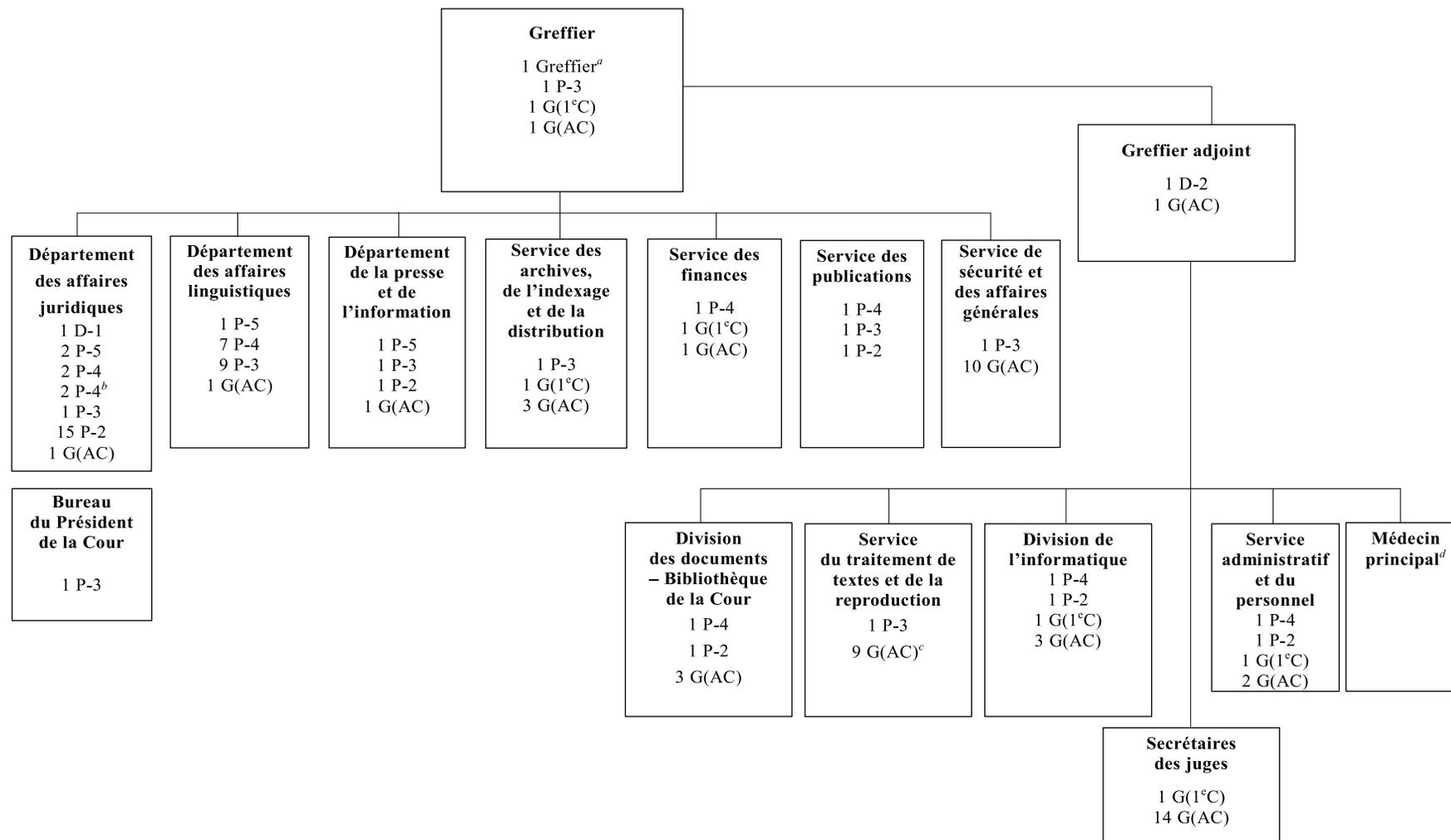
Tableau 7.11 **Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	7 246,1	7 302,3	–	–
<b>Total</b>	<b>7 246,1</b>	<b>7 302,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

- 7.29 Les ressources demandées permettraient à la Cour de couvrir ses dépenses de fonctionnement, notamment les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, ainsi que le mobilier et le matériel, y compris le matériel de transport.
- 7.30 L'augmentation de 56 200 dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) obligation d'acheter des étagères pour les bureaux des membres de la Cour; b) nécessité de remplacer l'un des véhicules de la Cour; c) augmentation du coût des documents de la bibliothèque. Cette augmentation est en partie compensée par la non-reconduction d'un crédit ponctuel ouvert au titre des services contractuels pour l'exercice 2016-2017.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



<sup>a</sup> En vertu des articles 21 et 32 du Statut de la Cour, le Greffier est nommé par la Cour et son salaire est arrêté par l'Assemblée générale, sur proposition de la Cour. Le Greffier a rang de sous-secrétaire général.

<sup>b</sup> Reclassements.

<sup>c</sup> En outre, le Service sera doté de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) dont les titulaires seront chargés d'aider à organiser des réunions.

<sup>d</sup> Il s'agit d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à temps partiel (25 %), de la classe P-5.

## Annexe II

## Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2018-2019

- A.7.1 Dans le cas de la Cour internationale de Justice, il est, par définition, impossible de définir par avance les principaux indicateurs de la charge de travail (nombre d'affaires pendantes et nombre d'affaires introduites, y compris les procédures incidentes). Contrairement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie créé par le Conseil de sécurité, pour lequel c'est un organe du tribunal, en l'occurrence le Bureau du Procureur, qui décide des procédures à engager, la Cour internationale de Justice n'a aucun contrôle sur le nombre des affaires dont elle sera saisie ni sur le moment où elles seront introduites. Elle a à connaître des nouvelles affaires qui lui sont déférées par les États et à rendre, à la demande d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des avis consultatifs que les uns et les autres peuvent solliciter à tout moment, sans avertissement préalable. Dans une affaire en instance, il n'est pas possible de prévoir si, ni à quel moment, des procédures incidentes (demandes en indication de mesures conservatoires, exceptions préliminaires, demandes reconventionnelles, demandes d'intervention) peuvent être engagées. Depuis que la Cour existe, le nombre d'affaires dont elle est saisie varie considérablement d'une année à l'autre, encore que la tendance récente indique une augmentation du volume des affaires traitées.
- A.7.2 Les procédures (y compris les procédures incidentes) engagées une année donnée exigent habituellement un déploiement de ressources sur plusieurs années. Celles engagées au cours de ces dernières années se répercuteront par conséquent sur la charge de travail pour 2018-2019.

Tableau A.7.1 Indicateurs de la charge de travail

Description	2012-2013	2014-2015	2016-2017 (estimation)	2018-2019 (estimation)
<b>Département des affaires juridiques<sup>a</sup></b>				
Affaires en instance	19	16	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Nouvelles actions intentées (y compris procédures incidentes)	6	11	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de fond (rendus en particulier dans les procédures incidentes)	12	7	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Affaires réglées	8	5	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Décisions de procédure	8	19	15	15
Communiqués de presse <sup>c</sup> (publiés/attendus)				
Nombre	11	7	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Pages	81	42	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Résumé des décisions de la Cour				
Nombre	11	7	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Pages	164	162	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Lettres reçues en relation avec les affaires	455	550	600	600
Lettres rédigées en relation avec les affaires	1 975	1 435	1 500	1 500
Documents distribués en relation avec les affaires	835	630	750	750
Procès-verbaux provisoires des séances de la Cour				
Nombre	193	120	150	150

**Titre III Justice internationale et droit international**

<i>Description</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (estimation)</i>	<i>2018-2019 (estimation)</i>
Pages	520	404	450	450
Documents du Comité du Règlement distribués	20	8	20	20
Mémoires et documents divers	120	110	100	100
Déclarations du Président	17	11	20	20
Index des <i>Recueils de la Cour internationale de Justice</i>	3	2	2	2
<b>Département des affaires linguistiques</b>				
<i>Traduction</i>				
Documents directement liés aux activités judiciaires de la Cour				
Mots	15 356 846	14 415 216	14 565 000	14 716 400
Pages	46 536	43 682	44 136	44 595
Documents non directement liés aux activités judiciaires de la Cour				
Mots	1 704 374	2 823 070	2 852 000	2 882 200
Pages	5 165	8 555	8 644	8 734
<i>Interprétation</i>				
Total				
Nombre d'audiences et de réunions	274	211	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Jours	157	127	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Audiences publiques de la Cour				
Nombre	74	65	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Jours	49	46	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Séances à huis clos de la Cour				
Nombre	200	146	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Jours	108	81	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
<b>Département de la presse et de l'information</b>				
Publications (Annuaire, rapport annuel, <i>Annuaire des Nations Unies</i> , livre illustré sur la Cour)				
Nombre	10 <sup>d</sup>	8 <sup>e</sup>	13 <sup>f</sup>	7 <sup>g</sup>
Pages	2 222	2 150	2 300	2 000
Documents établis pour le site Web de la Cour				
Nombre	130	143	150	180
Pages	280	300	320	380
Communiqués de presse (publiés/attendus)				
Nombre	120	118	125	130
Pages	293	288	320	340
Documents pour diffusion interne (sur papier ou par courrier électronique)				
Nombre	76	81	85	90
Pages	312	324	330	340

**Titre III Justice internationale et droit international**

<i>Description</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (estimation)</i>	<i>2018-2019 (estimation)</i>
Autres documents internes (plans d'attribution des places, comptes rendus des visites, comptes rendus de réunions, mémorandums et notes, aide-mémoires et instructions permanentes, documents de presse)				
Nombre	225	228	235	240
Pages	1 220	1 231	1 270	1 280
Lettres (y compris invitations à des séances solennelles)	418	467	450	420
Télécopies (pages)	1 130	1 210	1 200	1 100
Nombre de demandes d'information ou de documents faites par courrier électronique	20 640	20 800	20 850	20 900
Nombre de demandes d'information ou de documents faites par téléphone	4 100	4 250	4 300	4 350
Nombre de visites officielles (chefs d'État, chefs de gouvernement et autres personnalités)	15	22	20	25
Nombre de visiteurs (universitaires, membres de barreaux, diplomates, etc.)	5 800	6 000	6 050	6 100
<b>Service des archives, de l'indexage et de la distribution</b>				
Documents distribués	1 450	1 461	1 500	1 600
Courrier au départ (y compris le courrier relatif aux affaires)	4 000	4 050	4 100	4 250
Courrier à l'arrivée (y compris le courrier relatif aux affaires)	3 000	3 050	3 100	3 150
<b>Service du traitement de textes et de la reproduction</b> (transcriptions, corrections, traitement de texte et relecture)				
Documents concernant directement les activités judiciaires de la Cour (pièces de procédure écrite, comptes rendus, procès-verbaux des séances à huis clos de la Cour, documents distribués concernant les affaires, notes, amendements, arrêts, avis consultatifs, ordonnances, déclarations et opinions des juges) (pages)	74 000	72 915	70 000	70 000
Documents ne concernant pas directement les activités judiciaires de la Cour (documents de distribution générale, documents budgétaires et administratifs, déclarations du Président à l'ONU et Annuaire) (pages)	5 300	7 150	6 000	6 000
Lettres				
– Relatives aux affaires	1 975	500 <sup>h</sup>	500	500
– Non relatives aux affaires	500	500	500	500
<b>Groupe de la reproduction</b>				
Nombre d'exemplaires reproduits				
– Noir et blanc (pages)	4 717 873	3 850 817 <sup>i</sup>	4 000 000	4 000 000
– Couleur (pages)	259 495	164 315	200 000	200 000
<b>Division des documents – Bibliothèque de la Cour</b>				
Monographies (total)	21 622 <sup>j</sup>	22 712	24 700	26 000
Nombre total de demandes d'information <sup>k</sup>	3 730	3 816	4 000	4 000

**Titre III Justice internationale et droit international**

<i>Description</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (estimation)</i>	<i>2018-2019 (estimation)</i>
Nombre de pièces répertoriées	4 176	4 314	5 000	5 000
Nombre de pièces indexées	1 768	3 893	8 000	6 500 <sup>l</sup>
<b>Service des finances</b>				
États de paie pour :				
– Les postes permanents et les postes proposés pour l'exercice biennal (nombre de paiements)	2 808	2 856	2 780	780
– Les membres actifs de la Cour (nombre de paiements)	360	360	360	360
– Les membres de la Cour à la retraite ou leurs bénéficiaires (nombre de paiements)	768	816	816	Imprévisible <sup>b</sup>
– Les interprètes indépendants (nombre de contrats)	118	109	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
– Les traducteurs indépendants (nombre de contrats)	57	34	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
– Les juges ad hoc				
Nombre de juges	14	17	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Nombre de paiements	69	48	Imprévisible <sup>b</sup>	Imprévisible <sup>b</sup>
Nombre d'écritures établies selon les Normes comptables du système des Nations Unies	14 937	14 676	15 000	15 000
Nombre d'écritures établies selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Sans objet	17 000	17 000	17 000
Nombre de demandes de remboursement de frais de voyage traitées	537	572	550	550
<b>Division de l'informatique</b>				
Nombre d'ordinateurs installés et entretenus (y compris les ordinateurs portables et les iPads)	220	220	220	220
Nombre de serveurs installés et entretenus	20	20	20	20 <sup>m</sup>
Nombre d'incidents ou de demandes d'assistance	1 960	1 960	1 650	1 650
Nombre de comptes réseau gérés	200	200	200	200
Nombre de consultations du site Web	3 583 408	1 967 083	2 135 000	2 390 000
Temps de disponibilité du réseau (pourcentage)	99.95	99.95	99.9	99.9
Temps de disponibilité d'Internet (pourcentage)	99.99	99.99	99.9	99.9
<b>Service des publications</b>				
Requêtes, y compris les annexes (pages)	600	1 000	1 000	1 000
Décisions de la Cour (arrêts et ordonnances) (pages)	4 800	3 200	3 700	3 700
Index (pages)	200	100	100	100
Volumes reliés (collation et impression) (pages)	5 000	3 300	3 800	3 800
Recueils des Mémoires (pages)	14 000	27 000	27 000	27 000
Annuaire (version française) (pages)	800	400	Sans objet	Sans objet
Annuaire (version anglaise) (pages)	800	400	Sans objet	Sans objet
Annuaire (version bilingue) (pages)		420	1 260	840
Bibliographies (pages)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Actes et documents relatifs à l'organisation de la Cour (version bilingue) (pages)	Sans objet	Sans objet	300	Sans objet

<i>Description</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (estimation)</i>	<i>2018-2019 (estimation)</i>
Catalogues et liste des prix (pages)	Sans objet	Sans objet	170	Sans objet
Additifs aux catalogues (pages)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	50
Brochure sur les colloques (pages)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nouveaux tirages/Questions et réponses (pages)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Livre illustré sur la Cour (pages)	Sans objet	Sans objet	320	Sans objet
Manuel (versions française et anglaise) (pages)	700	Sans objet	Sans objet	700
Manuel (versions allemande et espagnole) (pages)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	700
Devis d'impression demandés	60	60	60	60
<b>Service administratif et du personnel</b>				
Nombres de bons de commande	147	175	160	160
Tableau des effectifs (nombre de postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal)	117	119	116	116
Nombre de contrats (personnel) <sup>a</sup>	339	347	350	365
Recrutement (nombre de curriculum vitæ traités)	3 627	2 277	3 700	3 700 <sup>o</sup>
Nombre d'opérations administratives (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, changement de la situation de famille, allocations-logement, congés dans les foyers, etc.)	1 200	1 275	1 285	1 300
Nombre de documents de la Commission administrative et budgétaire (ordres du jour, pièces justificatives et rapports spéciaux)	110	150	170	190
Nombre de lettres et de messages électroniques (assurances, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, accusés de réception)	899	950	970	1 000
Nombre de demandes et états de congé traités	3 900	4 150	4 150	4 200

<sup>a</sup> En 2014-2015, le Département se composait de 8 fonctionnaires, sans tenir compte des 15 greffiers de classe P-2 travaillant directement pour les juges et des 2 assistants spéciaux de classe P-3 affectés au Président et au Greffier. Les tâches effectuées par ces greffiers et assistants spéciaux ne sont pas prises en compte dans la charge de travail du Département. En 2016-2017, l'effectif est resté inchangé. En 2018-2019, il est proposé de maintenir le même effectif.

<sup>b</sup> Voir la note générale au paragraphe A.7.1 ci-dessus. Il est impossible de prévoir le nombre d'affaires dont la Cour sera saisie durant cette période.

<sup>c</sup> Les communiqués de presse sur les arrêts, avis consultatifs et ordonnances de fond, ainsi que les résumés des décisions sont établis par le Département des affaires juridiques. Les autres communiqués de presse sont rédigés par le Département de la presse et de l'information.

<sup>d</sup> Publications établies en 2012-2013 : *Annuaire* 2009-2010 et 2010-2011, (versions françaises et anglaises); contributions aux *Annuaire des Nations Unies* 2011 et 2012; rapports annuels pour 2011-12 et 2012-13; livre illustré sur la Cour permanente de Justice internationale (images et mise en page) et Manuel (images et légendes).

<sup>e</sup> Publications établies en 2014-2015 : *Annuaire* 2011-2012 et 2012-2013 (versions bilingues); contributions aux *Annuaire des Nations Unies* 2013 et 2014 et rapports annuels pour 2013-2014 et 2014-2015.

<sup>f</sup> Publications prévues en 2016-2017 : contributions aux *Annuaire des Nations Unies* 2015 et 2016; rapports annuels pour 2015-2016 et 2016-2017; livre illustré sur la Cour (images); livret photographique sur la Cour (« livre carré »); nouvelle version du film sur la Cour; exposition de photographies; rénovation du musée de la Cour; galerie de photographies des anciens juges et greffiers de la Cour; ouvrage intitulé « questions et réponses »; manuel à l'intention des médias et prospectus.

*(Suite des notes du tableau A.7.1)*

<sup>g</sup> Publications prévues en 2018-2019 : contributions aux *Annuaire des Nations Unies* 2017 et 2018; rapports annuels pour 2017-2018 et 2018-2019; mise à jour du livret photographique sur la Cour (« livre carré »); actualisation du film sur la Cour et nouveau prospectus.

<sup>i</sup> Durant cette période, les volumes de pièces de procédure écrite et leur traduction ont été réduits, ce qui explique la diminution du nombre d'exemplaires reproduits, aussi bien en noir et blanc qu'en couleurs. La diffusion par voie électronique des documents non confidentiels devrait réduire encore le nombre de photocopies. Les estimations précédemment données pour 2016-2017 ont donc été ramenées de 5 à 4 millions pour les copies en noir et blanc et de 250 000 à 200 000 pour les copies couleurs; des estimations similaires ont été faites pour 2018-2019.

<sup>j</sup> Chiffre corrigé en raison du reclassement d'une série de monographies.

<sup>k</sup> Comprend uniquement les demandes d'information adressées à la Bibliothèque par courrier électronique et non le nombre de documents demandé dans chaque courriel; or un courriel peut porter sur une douzaine de documents, voire davantage.

<sup>l</sup> Estimation fondée sur les effectifs actuels, sans qu'il soit tenu compte des demandes de personnel temporaire.

<sup>m</sup> Vingt au début de l'exercice biennal et 10 maximum à la fin, si l'on recourt à l'externalisation.

<sup>n</sup> Comprend tous les contrats proposés aux fonctionnaires occupant des postes permanents et à ceux qui occuperont les postes temporaires proposés pour l'exercice, ainsi que les contrats de courte durée.

<sup>o</sup> Au total, 2 211 curriculum vitæ ont été traités pendant les neuf premiers mois de 2016, notamment pour le recrutement de greffiers, qui à lui seul nécessite chaque fois l'examen de 1 500 candidatures (une fois par exercice biennal). Par conséquent, le chiffre de 3 700 candidatures à examiner en moyenne pour chaque exercice biennal est une prévision réaliste.